

À affranchir

12^e Colloque de l'Association Famille et droit
Université de Liège. Faculté de droit.
c/o Mme Nadège BLEVE
Boulevard du Rectorat, 7, B.31, bte 13
4000 Liège

COLLOQUE

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE :

Vendredi 10 février 2012

LIEU :

Université de Liège, Sart-Tilman, Amphithéâtre Durkheim (P14 et P15), Boulevard du Rectorat (croisement Rue de l'Aunaie)

FRAIS D'INSCRIPTION :

Les frais d'inscription donnent droit à la participation au colloque, à une farde de documentation contenant les pré-rapports des intervenants, aux pauses-café, à la réception et à l'ouvrage reprenant les contributions des orateurs, édité par Bruylant.

- Frais d'inscription (séance, pré-rapports, pauses-café, réception, ouvrage) : € 165
- Frais d'inscription réduits (membres de l'association Famille et droit, étudiants, avocats-stagiaires, juriste diplômé depuis moins de trois ans) : € 120
- Lunch sur place (facultatif) : € 50

OUVRAGE :

L'ouvrage contenant les contributions sera publié aux Editions Bruylant, et envoyé aux participants avant le 1^{er} mai 2012. Après la séance, les commandes du livre, au prix public, devront être adressées aux Editions Bruylant (www.bruylant.be).

FORMATION PERMANENTE :

Avocats : 6 points de formation OBFG
Magistrats : prise en charge par le SPF Justice
Notaires : 7 points de formation Chambre Nationale

VIREMENT :

Compte n° 340-0904800-22 (Patrimoine ULG – Famille et Droit, 7 Boulevard du Rectorat, 4000 Liège), communication : « Famille et Droit, nom du participant »)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 5 février 2012

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Mme Nadège Blève
Université de Liège - Faculté de droit - Unités de droit privé
Boulevard du Rectorat, 7, B.31, bte 13 - 4000 Liège
Tél. : 04 366 31 90 • Fax : 04 366 29 52
E-mail : nbleve@ulg.ac.be

Association Famille et Droit

COLLOQUE

10 février 2012 - Liège

DIVORCE et ALIMENTS

coordonné par Yves-Henri LELEU



La loi du 27 avril 2007 réformant le divorce a rendu le divorce plus accessible, sa procédure moins conflictuelle et ses effets alimentaires entre époux mieux objectivés. Peu après, la loi du 19 mars 2010 a affiné le devoir parental d'entretien des enfants et la détermination des contributions alimentaires, un corollaire juridique fréquent de la fin d'un couple. Après quelques adaptations législatives et l'intervention des cours supérieures pour fixer l'interprétation de certaines dispositions, ces deux réformes semblent atteindre leur vitesse de croisière et un fonctionnement satisfaisant, même si des questions subsistent et des améliorations sont suggérées.

Le moment est venu de faire un bilan intermédiaire et commun de ces réformes. L'Association Famille et Droit y consacre son 12^e colloque, et l'Unité de droit familial de l'Université de Liège convie les intervenants dans cette matière à une présentation de ses derniers développements.

Le découpage est classique et pratique : après une introduction sociologique, les thèmes juridiques sont traités par des orateurs spécialistes et praticiens, rattachés à toutes les universités de la Communauté. Ils proposeront des contributions de qualité scientifique et ancrées dans la pratique.

- 8h45 ■ Remise de la documentation
- 9h00 ■ Accueil
Olivier Caprasse, *Doyen de la Faculté de droit de l'ULG*
- 9h15 ■ Aspects sociologiques
Marie-Thérèse Casman, *sociologue, coordinatrice du Panel Démographie Familiale de l'ULG*
- 9h45 ■ Causes et procédures de divorce
Didier Pire, *maître de conférences à l'ULG, avocat* ;
Jehanne Sosson, *professeur à l'UCL et aux FUSL, avocat*
- 10h15 ■ Pause café
- 10h30 ■ Le devoir de secours entre époux pendant l'instance en divorce
Jacques Fierens, *professeur aux FUNDP, avocat*
- 11h00 ■ L'obligation d'entretien des parents à l'égard des enfants
Nicole Gallus, *chargé de cours à l'ULB, avocat*
- 11h30 ■ Questions-réponses
- Déjeuner (12h30)
- 14h30 ■ La pension après divorce
Alain-Charles Van Gysel, *professeur à l'ULB, avocat*
- 15h00 ■ Les mesures relatives aux biens
Jean-Louis Renchon, *professeur à l'UCL et aux FUSL, avocat*
- 15h30 ■ Le divorce par consentement mutuel
Yves-Henri Leleu, *professeur à l'ULG et à l'ULB, avocat*
- 16h00 ■ Questions-réponses
- 17h00 ■ Café gourmand

À RETOURNER AVANT LE 5 FÉVRIER 2012

par courrier : Université de Liège. Faculté de droit. c/o Mme Nadège BLEVE • Boulevard du Rectorat, 7, B.31, bte 13 • 4000 Liège • ou par fax : 04 366 29 52

Je soussigné(e), _____
m'inscrit au colloque de l'Association Famille et Droit du 10 février 2012

- Frais d'inscription (séance, pré-rapports, pauses-café, réception, ouvrage) : € 165
- Frais d'inscription réduits (voir volet « Informations ») : € 120
- Lunch : € 50

L'ouvrage contenant les contributions (Éditions Bruylant) sera envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 1^{er} mai 2012.

Je verse la somme de € _____ au compte n° 340-0904800-22, patrimoine ULG, avec en communication « Famille et Droit - nom de la personne inscrite »

Nom, prénom _____
Fonction _____
Adresse _____
E-mail _____
Tél. _____ Fax _____

Facture à l'attention de _____

DATE

SIGNATURE